

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE  
3 000 000 € AUPRES DE ARKEA BANQUE  
ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS**

Direction Ressources – Finances  
EL/CL  
N° 2019-D-193

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULEME,

VU, l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Conseil Communautaire n° 2017.01.36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président,

VU, l'arrêté du Président n° 2017-A- 86 du 11 juillet 2017 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Denis DOLIMONT Vice-Président en charges « des finances et du grand cycle de l'eau »,

VU, la délibération du Conseil Communautaire n° 2019.04.071 du 10 avril 2019 portant sur la gestion de la dette 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie pour les besoins ponctuels de trésorerie de l'ensemble des budgets du GrandAngoulême,

Considérant l'offre présentée par ARKEA Banque Banque Entreprises et Institutionnels,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de faciliter la gestion trésorerie de l'ensemble des budgets, il est mis en place une ligne de trésorerie de 3 000 000 € (trois millions d'euros) auprès de ARKEA Banque filiale de Crédit Mutuel Arkéa.

**ARTICLE 2** : Le contrat de ligne de trésorerie comporte notamment les clauses suivantes :

- durée : 12 mois
- commission d'engagement : 2 700 € (soit 0,09 %)
- frais de dossier : Néant
- commission de non utilisation : Néant
- index et marge : TI3M + 0,34 %  
*Moyenne mensuelle de l'Euribor 3mois flooré à 0,00%*
- règlement des intérêts : Facturation trimestrielle
- calcul des intérêts : Nombre de jours exacts sur la base d'une année de 360 jours
- tirage minimum : 10 000 €
- délais de versement : J avant 15 heures

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 6 mai 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **13/05/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **13/05/2019**